



**LILLE MÉTROPOLE
HAUTS-DE-FRANCE**

**REFERENTIEL DE COMPETENCES
ET DE CERTIFICATION
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER
NIVEAU 5**

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC DE COMPÉTENCES 1 – Évaluer les conditions de travail en repérant les facteurs contextuels, légaux et la responsabilité associée.			
A1. Veille économique Le professionnel se doit de réaliser très régulièrement une veille économique pour 3 raisons essentielles : <ul style="list-style-type: none"> - Le métier est fortement impacté par l'évolution du marché immobilier, - Le statut du diagnostiqueur : salarié indépendant ou franchisé, - La concurrence dans ce métier est, selon les régions, très importante. 	C1. Analyser les éléments associés à l'environnement de travail et à la concurrence pour élaborer une stratégie commerciale efficace et s'ajuster aux fluctuations du marché économique.	<u>Évaluation 1 : Étude de cas accompagnée d'une soutenance orale</u> <i>Évaluation démontrant la maîtrise des compétences C1 à C11 visées par le Bloc 1.</i> 1. Sur la base d'un corpus de documents d'une situation professionnelle réelle et/ou reconstituée, le candidat doit réaliser un dossier professionnel présentant une analyse de l'environnement professionnel. <i>Évaluation individuelle démontrant la maîtrise des compétences C1 à C4 visées par le bloc 1.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les tendances du marché, des évolutions économiques, de la concurrence et des besoins des clients sont identifiées de manière exhaustive. - Une analyse complète des opportunités, des risques et des potentiels changements liés à l'environnement est effectuée et argumentée. - Les données recueillies sont exploitées de manière pertinente et efficace afin de comprendre le contexte et les défis propres au secteur d'activité. - La stratégie commerciale est cohérente et ajustée en fonction des informations collectées.

<p>A2. Maîtrise des notions de droits et responsabilités liés à l'exercice professionnel</p> <p>Le métier de diagnostiqueur étant un métier à fortes responsabilités, il est nécessaire qu'il maîtrise parfaitement ses droits et obligations envers ses clients et partenaires.</p>	<p>C2. S'informer sur les divers statuts envisageables dans l'exercice du métier pour garantir un bon déroulement de la mission de diagnostic immobilier.</p>	<p>2. Le candidat est chargé de produire un dossier plan en se basant sur une situation professionnelle réelle vécue en période de stage en entreprise.</p> <p><i>Évaluation individuelle démontrant la maîtrise des compétences C5 à C11 visées par le bloc 1.</i></p> <p>→ Soutenance orale</p> <p>Lors d'une soutenance orale individuelle, le candidat présentera les résultats de son dossier professionnel et son plan de présentation. Les membres du jury évalueront la prestation et pourront poser des questions pour obtenir des informations complémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes formes juridiques et réglementaires impliquées dans la situation sont identifiées et explicitées. - Les différents statuts ainsi que leurs obligations et/ou responsabilités sont identifiés et cités. - Les avantages et les inconvénients de chaque statut sont cités/ notifiés. - Le candidat présente une argumentation claire pour étayer sa position par rapport aux différents statuts.
	<p>C3. Intégrer les évolutions de la réglementation et de l'environnement économique afin d'exercer son activité dans le respect des normes et des lois en vigueur.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les évolutions de la concurrence, des tarifications et du marché immobilier sont prises en compte et explicitées. - Les évolutions réglementaires liées aux diagnostics immobiliers sont citées. (Arrêtés, décrets, revues spécialisées) - Des sources professionnelles et outils nécessaires à la veille réglementaire, technique et juridique sont cités.
	<p>C4. Mobiliser les différents types d'assurances, obligations, droits et devoirs en particulier en cas de sous-traitance, co-traitance ou de plainte afin de déterminer les responsabilités de chaque partie lors de la réalisation d'un diagnostic technique immobilier.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types d'assurance nécessaires et les obligations légales associées ont été identifiés et notifiés. - Les droits et devoirs de chaque partie impliquée sont interprétés et expliqués. - Les contrats d'assurance, les clauses de responsabilités et les éléments juridiques sont connus et explicités.

<p>A3. Identification et analyse du cadre bâti</p> <p>Le métier de diagnostiqueur immobilier est référencé dans le domaine du bâtiment. L'exercice de son activité s'appuie sur des connaissances professionnelles liées au bâtiment afin de réaliser ses missions (diagnostic et conseils) auprès de ses clients.</p>	<p>C5. Interpréter les différentes étapes liées à la construction d'un bâtiment en afin de comprendre le fonctionnement et l'intérêt des différents éléments de construction rencontrés</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les différents éléments de construction rencontrés lors de la construction d'un bâtiment sont identifiés et cités. - Les différentes phases du processus de construction d'un bâtiment sont identifiées et communiquées. - Les principes fondamentaux de la construction d'un bâtiment sont restitués. - L'intérêt de chaque élément de construction est argumenté. - Les interactions entre les différents éléments de constructions et leur contribution sont repérées et argumentées.
	<p>C6. S'informer sur les matériaux et les nouvelles technologies du bâtiment afin de pouvoir conseiller en matière de travaux et expliquer les résultats des diagnostics</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Des références à des sources fiables d'informations sur : <ul style="list-style-type: none"> → Les réglementations et normes en vigueur dans le domaine du bâtiment, → Les matériaux/technologies du bâtiment, sont citées et exploitées en fonction de la situation professionnelle. - Les coûts et avantages des matériaux et nouvelles technologies sont connus et explicités. - La connaissance des réglementations et des normes en vigueur dans le domaine du bâtiment est à jour et est prise en compte dans les évaluations et les conseils donnés aux clients.

C7. Analyser les typologies de construction utilisées en évaluant les qualités de matériaux pour évaluer les risques/ anomalies rencontrés lors des expertises. (Pathologies, matériaux polluants, infiltrations, etc.)

C8. Différencier les modes de chauffage dans l'habitat afin de pouvoir expliquer les résultats liés à la performance énergétique du bâti

- Les différentes typologies de construction d'un bâtiment sont correctement identifiées conformément aux normes et pratiques professionnelles en vigueur.

- Les matériaux utilisés sont identifiés et conformes à leur utilisation en termes de qualité.

- Les pathologies du bâtiment et les signes de défaillance des matériaux sont correctement identifiés et définis.

- Les matériaux polluants et les infiltrations sont identifiés et décrits avec précision.

- Les risques et les anomalies rencontrés lors des expertises sont correctement évalués et des solutions appropriées pour y remédier sont proposées.

- Les différents types de système de chauffage utilisés dans les habitations présentés sont connus et identifiés.

- Les modes de fonctionnement de chaque système de chauffage sont explicités.

- Les données relatives à la performance sont analysées et argumentées.

C9. S'assurer de l'absence d'appareillages et matériels électriques vétustes ou inadaptés afin de réaliser correctement et en toute sécurité le diagnostic électrique

C10. Élaborer une vue d'ensemble détaillée du bien immobilier en identifiant de manière exhaustive les éléments structuraux, fonctionnels et environnementaux afin de représenter les ouvrages dans les rapports de diagnostic.

- Les normes et les règles de sécurité en matière d'équipement et de matériel électrique sont connues et explicitées.
- Les équipements et matériels électriques non conformes aux normes de sécurité sont identifiés et signalés.

- Les différents symboles, annotations et codes utilisés dans un dossier plan sont connus et explicités.
- Les informations du dossier plan sont traduites et transformées en une représentation visuelle claire et précise.
- Les outils informatiques sont utilisés de manière efficace pour produire des plans d'ensemble, des plans de détails, des coupes, des élévations, des vues en 3D en respectant les normes et les standards de qualité requis.
- Les techniques de dessin et de représentation graphique pour produire des dessins et des représentations visuelles précises et réalistes de l'ouvrage sont maîtrisées.
- Une description détaillée et précise des éléments de l'ouvrage en se basant sur les informations du dossier de plan, en identifiant avec précision les matériaux, les dimensions, les fonctions, ainsi que toute autre caractéristique importante est réalisée.

C11. Analyser les enjeux énergétiques et environnementaux en conformité avec la réglementation, dans le but de réduire les coûts et l'empreinte carbone, d'améliorer la valeur des biens immobiliers et de garantir la protection de la santé publique.

- Les principaux enjeux énergétiques et environnementaux sont restitués au niveau local, et national de manière exhaustives.
- Les conséquences de la consommation énergétique et de l'activité humaine sur l'environnement sont identifiées et explicitées.

**BLOC DE COMPÉTENCES 2 –
Développer les relations commerciales et préparer les opérations liées à l'exercice d'un diagnostic immobilier**

A4. Prospection commerciale et développement relations interpersonnelles

L'activité du diagnostiqueur repose sur des relations interpersonnelles positives et des démarches commerciales lui permettant à la fois de construire, consolider et développer son fichier client.

C12. Réaliser des démarches commerciales auprès des clients en leur proposant des offres personnalisées et ciblant de nouveau prospect afin de pérenniser son activité, de consolider son fichier clientèle et de le développer

Évaluation 2 : Mise en situation professionnelle

Évaluation démontrant la maîtrise des compétences C12 à C18 visées par le bloc 2.

Lors de l'épreuve, un membre du jury jouera le rôle d'un potentiel client cherchant à confier une mission de diagnostic immobilier. Le candidat devra engager une conversation pour comprendre les besoins du client, planifier un rendez-vous et créer un devis à l'aide d'outils numériques, en respectant les dispositions légales.

- Les questions posées permettent d'identifier les opportunités commerciales et de proposer une prestation cohérente avec les besoins du client.
- Une offre commerciale réaliste et adaptée aux réglementations et au marché actuel est établie.
- Une offre commerciale (coût, prestation) adaptée à la demande du client est proposée.
- Des actions liées à la stratégie commerciale sont proposées.

	<p>C13. Communiquer aux clients des informations sur les diagnostics en exposant les objectifs et les conditions des divers diagnostics, en répondant aux éventuelles questions et si besoin est, en clarifiant les informations en cas de situation de handicap du client afin de renforcer la relation de confiance et consolider la relation clientèle.</p>	<p>Le candidat devra ensuite démontrer sa capacité à préparer les opérations en collectant les documents nécessaires, en mettant en place des mesures préventives de sécurité, et en préparant et contrôlant les équipements.</p> <p>Les évaluateurs observent la prestation du candidat et posent des questions orales complémentaires sur des éléments non observables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs et les conditions de réalisation des diagnostics sont clairement expliqués. - Le candidat est en mesure de répondre aux questions du client de manière claire, précise et complète. - Le candidat vulgarise l'information technique pour que sa communication soit claire et adaptée au public.
<p>A6. Gestion administrative</p> <p>En plus de la dimension technique, le professionnel a un certain nombre de tâches administratives à réaliser.</p>	<p>C14. Élaborer un devis reprenant les missions de diagnostic immobilier et incluant les spécificités du bien, la portée des diagnostics, la durée estimée de la mission, les coûts associés, et ce, en vue d'une facturation future, assurant ainsi une présentation complète et claire, informant de manière détaillée sur les aspects de la prestation proposée.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les données relatives aux devis sont correctement saisies, enregistrées et gérées à l'aide des outils et logiciels dédiés - La proposition tarifaire est établie en conformité avec les normes en vigueur et en adéquation avec les spécificités de la demande de diagnostic immobilier, englobant : <ul style="list-style-type: none"> → Les particularités du bien (superficie, typologie, etc.), → La durée d'intervention, → Les frais associés, → La description détaillée de l'organisation de la mission pour chaque diagnostic immobilier.
<p>A5. Préparation sécurisée de l'intervention</p> <p>La zone d'activité du professionnel pouvant être très large, le professionnel doit optimiser son organisation de rendez-vous</p>	<p>C15. Planifier les prestations de diagnostic immobilier en déterminant ses priorités, en organisant son temps de travail et ses prises de rendez-vous et en utilisant les outils dédiés afin d'accroître sa productivité et son efficacité.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La planification du temps de travail est adaptée aux objectifs à atteindre, aux priorités et aux contraintes de l'activité. - Les prises de rendez-vous sont organisées de manière à optimiser les déplacements et à minimiser les temps morts.

afin de limiter ses coûts de transport, son temps de travail et les impondérables.			<ul style="list-style-type: none"> - Les ajustements nécessaires sont effectués en cas d'imprévus ou de situations d'urgence.
En amont de la réalisation des diagnostics, le diagnostiqueur doit sécuriser le périmètre de son intervention, porter les Équipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés et récupérer tous les documents et informations nécessaires à l'efficacité de sa mission.	<p>C16. Collecter préalablement tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de la mission (acte authentique, diagnostics déjà réalisés, année de construction, travaux réalisés etc.) auprès des clients afin d'être opérationnel lors de la réalisation des audits sur le terrain.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les documents nécessaires à la réalisation d'un diagnostic immobilier sont clairement définis et identifiés. - Les documents requis pour la mission sont récupérés auprès des clients. - Les documents collectés sont vérifiés pour s'assurer de leur authenticité et de leur exhaustivité avant d'être utilisés pour réaliser le diagnostic immobilier. - Les documents récupérés sont exploités de manière à garantir l'exactitude et la fiabilité des résultats des diagnostics immobiliers réalisés. - Les documents relatifs aux travaux réalisés sont récupérés.
	<p>C17. Respecter les mesures de sécurité en portant les équipements de protection individuelle (EPI) et en appliquant des mesures préventives afin d'assurer la protection des personnes, des biens et de soi-même.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les procédures de sécurité mises en place sont argumentées et adaptées aux risques liés à la mission. - Les mesures de prévention et de protection mises en place sont pertinentes et expliquées de manière claire et précise. - Les EPI et les EPC nécessaires sont connus, cités et adaptés à la mission.
Afin de garantir la conformité des résultats le professionnel doit s'assurer de l'étalonnage, la maintenance	<p>C18. Assurer la vérification et l'étalonnage régulier de son équipement, ainsi que sa préparation en vue d'une</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'étalonnage et l'état du matériel sont vérifiés et sont opérationnels.

<p>ainsi que le renouvellement des équipements répondant aux évolutions techniques et normatives.</p>	<p>utilisation optimale lors d'audits sur le terrain, dans le but d'obtenir des résultats de qualité et de prolonger la durée de vie de l'équipement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La préparation du matériel pour les audits sur site nécessaire sont appropriées au type de diagnostic et conformes aux normes et réglementations en vigueur. - Les consignes de sécurité et les bonnes pratiques en matière de manipulation et d'utilisation des équipements et des produits utilisés pour les missions de diagnostic immobilier sont connues et explicitées.
---	--	--	--

**BLOC DE COMPÉTENCES 3 –
Gérer les aspects techniques liés aux diagnostics immobiliers**

<p>A9. Réalisation des diagnostics immobiliers</p> <p>Le professionnel réalise les diagnostics demandés dans le cadre de sa mission conformément à la réglementation en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic plomb (CREP) - Réalisation d'un diagnostic amiante - Réalisation d'un diagnostic gaz - Réalisation d'un diagnostic électricité 	<p>C19. Effectuer une visite du site en localisant les éléments à contrôler, en identifiant les différentes pièces, installations et zones inaccessibles et en repérant les travaux réalisés afin d'effectuer les premières constatations visuelles.</p>	<p><u>Évaluation 3 : Entretien oral à partir d'une mise en situation professionnelle vécue</u></p> <p><i>Évaluation démontrant la maîtrise des compétences C19 à C26 visées par le bloc 3.</i></p> <p>Le candidat aura été chargé en amont de réaliser un Dossier de Diagnostic Technique (DDT) en conformité avec la réglementation en vigueur, comprenant un ordre de mission et les six diagnostics immobiliers obligatoires dans le cadre d'une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.</p> <p>Ces diagnostics seront soumis au jury en amont et présentés au cours d'une soutenance orale individuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les éventuelles transformations réalisées sont repérées et explicitées - Les non-conformités et les anomalies éventuelles sont identifiées et explicitées. - Une visite du site (repérage) en fonction de l'ordre de mission est réalisée. - Les éléments à contrôler sont correctement localisés en utilisant des plans et des schémas lors de la visite du site. - Les différentes installations présentes sur le site sont identifiées. - Les moyens à mettre en place pour accéder aux pièces hors d'accès sont correctement identifiés suite au repérage effectué.
--	---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique - Réalisation d'un diagnostic termites 	<p>C20. Effectuer un diagnostic plomb (CREP) conformément aux normes en vigueur en identifiant les unités de diagnostic, en mesurant la concentration en plomb à l'aide d'un appareil à fluorescence X et en caractérisant l'état des revêtements contenant du plomb afin de recueillir les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport de diagnostic.</p>	<p>Les évaluateurs observent la prestation du candidat et posent des questions orales complémentaires sur les éléments ne pouvant pas être observés.</p>	<p>Le candidat décrit de manière exhaustive le diagnostic plomb effectué, en rappelant le contexte et en détaillant la méthodologie utilisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structure du bâtiment (surface, localisation, type de revêtements) est identifiée et explicitée. - Les unités de diagnostics contrôlées sont citées et argumentées selon la norme en vigueur - Les différentes mesures effectuées sont présentées et expliquées (localisation, quantité, méthode d'utilisation de l'appareil à fluorescence X) - Un croquis détaillé, illustrant les pièces accessibles et hors d'accès, est présenté conformément à la disposition du bien immobilier et aux normes en vigueur - Les dégradations du bâti identifiées sont citées et explicitées conformément aux mesures effectuées et aux normes en vigueur - La méthode de prélèvement des revêtements pour les analyses chimiques est exposée de manière détaillée, en garantissant le respect des normes de sécurité en vigueur.
<p>C21. Réaliser un diagnostic amiante conformément aux normes en vigueur en réalisant une inspection visuelle des composants de la construction, en identifiant les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante et en réalisant un prélèvement sur les éléments amiantés afin de recueillir les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport de diagnostic.</p>	<p>Le candidat décrit de manière exhaustive le diagnostic amiante effectué, en rappelant le contexte et en détaillant la méthodologie utilisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode d'investigation, incluant l'inspection visuelle (sondage) des lieux, pour le repérage des matériaux et produits potentiellement amiantés tels que calorifugeages, flocage et faux plafonds est explicitée conformément aux normes en vigueur - Les éléments contenant de l'amiante repérés, sont catégorisés en listes A ou B, et leur état de 		

			<p>conservation est classifié selon les niveaux 1, 2 ou 3.</p> <ul style="list-style-type: none">- Un croquis détaillé, illustrant les pièces accessibles et hors d'accès, est présenté conformément à la disposition du bien immobilier et aux normes en vigueur- La méthode de prélèvement d'amiante est exposée et explicitée, incluant la description du matériel employé, les étapes de l'envoi des échantillons aux laboratoires, ainsi que les protocoles de sécurité (EPI)- La méthode prélèvement d'amiante respecte les normes de sécurité en vigueur (selon s'ils appartiennent à la liste A ou B.)
--	--	--	--

C22. Réaliser un diagnostic gaz des installations intérieures en identifiant et contrôlant les différents points de contrôle (tuyauterie fixe, raccordement en gaz des appareils, la ventilation, la combustion), en évaluant le danger lié à l'installation (absence de danger, risque mineur, DGI), en suivant les procédures appropriées en cas d'anomalie entraînant un DGI et en utilisant les outils dédiés afin de recueillir les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport de diagnostic.

Le candidat décrit de manière exhaustive le diagnostic gaz effectué, en rappelant le contexte et en détaillant la méthodologie utilisée :

- Les appareils (cuisinières, chauffe-eau) sont présentés et leur mode d'évacuation de combustion sont identifiés (type A, B ou C)
- Les installations sont repérées et contrôlées selon la grille de contrôle réglementaire en vigueur (tuyauterie fixe, raccordement en gaz, ventilation, combustion)
- Les tests et mesures réalisés sont présentés et explicités selon la norme en vigueur. (Test d'étanchéité, présence de l'organe de coupure, contrôle de l'aération des locaux, contrôle des appareils gaz, contrôle sur le fonctionnement, etc.)
- Le danger lié à l'installations de gaz est catégorisé (absence de danger, risque mineur, danger grave immédiat) conformément aux réglementations en vigueur
- Le matériel et équipement employés (co-mètre, chronomètre, un détecteur de fuites, EPI) sont cités et correspondent bien au type de diagnostic. La description de leur utilisation respecte les normes de sécurité en vigueur.

C23. Effectuer un diagnostic de l'état des installations intérieures d'électricité en contrôlant les installations conformément à la liste réglementaire des points à examiner en vigueur, en vérifiant l'absence de matériel électrique vétuste, et en utilisant des équipements adaptés pour recueillir les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport de diagnostic.

C24. Effectuer un diagnostic de performance énergétique en réalisant un relevé sur l'enveloppe totale du bien (mesure de la surface/ type, épaisseur de mur/ isolant/ orientation des fenêtres, portes) en utilisant le matériel adéquat (télémètre, vitro mètre, théodolite, boussole, etc.) afin de recueillir les

Le candidat décrit de manière exhaustive le diagnostic électricité effectué, en rappelant le contexte et en détaillant la méthodologie utilisée :

- Les points de contrôle examinés sont explicités conformément à la grille de contrôle réglementaire en vigueur (Appareil général de commande et de protection, dispositif de protection différentiel, dispositif de protection contre les surintensités, prise de terre, liaison équipotentielle, installation électrique des pièces contenant une baignoire/douche, etc.)
- Les mesures et tests effectués sont présentés et conformes aux normes en vigueur
- Le matériel électrique vétuste ou présentant un risque identifié est cité et argumenté conformément aux normes de sécurité
- Si nécessaire, des mesures compensatoires sont prises, notifiées et explicitées conformément aux normes en vigueur.
- Le matériel et les équipements employés (équipements frontal, échelle télescopique, EPI) sont cités et correspondent bien au type de diagnostic. La description de leur utilisation respect les normes de sécurité en vigueur.

Le candidat décrit de manière exhaustive le diagnostic de performance énergétique effectué, en rappelant le contexte et en détaillant la méthodologie utilisée :

- La méthodologie d'investigation exposée est conforme aux normes en vigueur
- Les points de contrôle examinés (sondage) sont explicités conformément à la grille de contrôle réglementaire en vigueur

informations nécessaires pour attribuer une étiquette énergétique au bien et rédiger un rapport de diagnostic.

C25. Effectuer un diagnostic termites conformément aux réglementations en vigueur en identifiant les ouvrages, parties d'ouvrages et éléments en bois à examiner et en réalisant un prélèvement à l'aide d'outils appropriés (poinçon, lampe, loupe) afin de déterminer l'espèce de termite et recueillir les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport de diagnostic.

- Le détail des caractéristiques et les mesures réalisées sur l'enveloppe du bien (mur, porte, plancher, plafond, point thermique) sont présentés et la méthode de réalisation est argumentée
- Le détail des caractéristiques et les mesures réalisées sur les systèmes (ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire) sont présentés et la méthode de réalisation est argumentée
- Le matériel et équipement employés (télémètre, vitro mètre, théodolite, boussole, EPI) sont cités et correspondent bien au type de diagnostic. La description de leur utilisation respect les normes de sécurité en vigueur.
- Une étiquette énergétique est déterminée selon les normes en vigueur et conforme aux relevés effectués

Le candidat décrit de manière exhaustive le diagnostic termites effectué, en rappelant le contexte et en détaillant la méthodologie utilisée :

- Toutes les composantes de la propriété, y compris les éléments extérieurs (les végétaux, les souches, les remblais, etc.), ainsi que toutes les parties de la structure (dalle, soubassement, escalier, revêtement, etc.) et les éléments spécifiques comme les ouvrages en bois et le garage, sont exhaustivement présentés en stricte conformité avec les normes en vigueur
- La méthode d'investigation est détaillée, englobant une inspection visuelle approfondie des parties visibles et accessibles, ainsi qu'un sondage mécanique des bois apparents par poinçonnage, conformément aux normes en vigueur.
- Le matériel et les équipement employés (le poinçon, le pointeau, la lampe, la loupe, EPI) sont cités et correspondent bien au type de diagnostic.

			<p>La description de leur utilisation respecte les normes de sécurité en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'espèce de termites est identifiée et explicitée
<p>A10. Rédaction des rapports de diagnostics immobilier et transmission des résultats</p> <p>Le professionnel rend à son client, un rapport détaillé faisant état d'une situation réelle constatée dans le respect de la réglementation en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des différents rapports de diagnostics immobiliers (CREP, amiante, gaz, électricité, DPE, termites) - Élaboration du dossier de diagnostic technique - Communication des résultats des diagnostics aux clients 	<p>C26. Rédiger les rapports en respectant les mentions obligatoires et les normes en vigueur, afin de garantir la conformité réglementaire et de fournir au client un rapport précis et complet.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat utilise le logiciel approprié pour enregistrer les données collectées lors de la mission. - Le rapport et les conclusions du diagnostiqueur immobilier sont rédigés de manière claire, détaillée et facilement compréhensible. - Les données fournies dans le rapport sont précises et correctes, reflétant fidèlement l'état du bien immobilier évalué.
	<p>C27. Générer le Dossier de Diagnostic Technique (DDT) en veillant à ce que les rapports respectent les normes spécifiques à chaque diagnostic et en notifiant les anomalies liées à la réglementation en vigueur pour garantir la fiabilité et la précision des informations contenues dans le dossier.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments requis pour le DDT sont identifiés et cités. - Les anomalies ou non conformités par rapport à la réglementation en vigueur sont identifiées et notifiées notamment les pièces hors d'accès. - Les informations du DDT sont précises, organisées et structurées conformément aux normes et aux réglementations en vigueur.
	<p>C28. Restituer, suite aux diagnostics réalisés, les constats d'écarts et l'état du bien en expliquant les conclusions du rapport, en précisant les obligations qui en découlent, et en clarifiant, si</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La restitution orale des résultats est préparée et organisée de manière synthétique

	<p>nécessaire, les résultats en cas de situation de handicap du client (telles que des difficultés visuelles, auditives ou cognitives), afin de fournir une information complète sur la mission et de souligner les éventuelles répercussions à prendre en compte.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les résultats et informations communiqués sont pertinents et présentés de manière argumentés. - Les conséquences des conclusions sont expliquées pour chaque diagnostics.
	<p>C29. Gérer les situations de conflit en privilégiant une communication transparente et compréhensive afin de résoudre de manière efficace et constructive les situations difficiles liées aux éventuelles divergences d'interprétations ou de perceptions.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les facteurs et les parties impliquées sont identifiés. - La communication du candidat est adaptée à la situation et aux clients. - Des éléments de remédiation sont proposés.

Important

Candidat en situation de handicap :

Dans le cadre du respect du règlement d'examen, tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur et être accompagné pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'une autre personne lors de l'évaluation.

Le matériel et les conditions de mise en situation nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être également adaptés.

La procédure pour cet accompagnement sera présentée à chaque candidat en respectant le caractère confidentiel lié à sa situation de handicap